

GREVE ET MANIFESTATION LE 26 JANVIER

Ce que tous les agents d'administration centrale doivent savoir

+ 4,77%, c'est l'évolution des prix calculée par l'INSEE (hors tabac) entre 2010 et fin 2015

0%, c'est l'évolution du point d'indice dans la Fonction publique depuis 2010

- 4,77%, c'est la perte de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique depuis 2010

+24,26%, c'est l'évolution des prix calculée par l'INSEE (hors tabac) entre 2000 et fin 2015

+9,05%, c'est l'évolution du point d'indice dans la Fonction publique entre 2000 et 2010 (avant le gel du point d'indice)

-13,95%, c'est la perte de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique entre 2000 et fin 2015

soit une perte mensuelle de

	Catégorie C : adjoint administratif, adjoint technique				Catégorie B NES : SA, TSDD			Catégorie A type : attaché			Catégorie A+ : administrateur civil	
Grade dernier échelon	C échelle 3	C échelle 4	C échelle 5	C échelle 6	B classe normale	B classe supérieure	B classe exceptionnelle	A attaché	A attaché principal	A attaché hors classe	A+ AC	A+ AC hors classe
Perte mensuelle depuis 2010	- 78 €	- 82 €	- 87€	- 95 €	- 107 €	- 114 €	- 124 €	- 145 €	- 173 €	- 213 €	- 173 €	- 246 €
Valeur du point d'indice 4,63 euros – Valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation depuis 2010 : 4,85 euros												
Perte mensuelle depuis 2000	- 229 €	- 238 €	- 253 €	- 278 €	- 314 €	- 333 €	- 363 €	- 425 €	- 506 €	- 622 €	- 506 €	- 720 €
Valeur du point d'indice 4,63 euros – Valeur du point d'indice s'il avait suivi l'inflation depuis 2000 : 5,28 euros												

Entre 2012 et 2020, les cotisations de retraite doivent par ailleurs passer de 7,85% du salaire brut à 11,10% (+3,25%). Sans augmentation de la valeur du point d'indice, cela entraîne une diminution du salaire net à situation constante.

Avec la baisse continue des mesures catégorielles et le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2016), les primes sont en voie d'être gelées sur plusieurs années, après l'avoir été en 2015 pour une grande partie des agents.

Pourtant, il est demandé aux agents de plus en plus de travail. Cela est dû en particulier à la baisse des effectifs :

- **entre 2015 et 2016 : - 671 emplois au MEDDE - 261 au MLETR - 100 à la DGAC - 436 dans les établissements publics (sans compter des centaines de postes vacants non pourvus),**
- **en administration centrale, les effectifs baissent de 120 postes environ tous les ans,**
- **en 3 ans (2014-2016) :**
 - **suppression de 977 emplois au MLETR (de 13 477 en 2014 à 12 500 en 2016, soit -7,2%)**
 - **suppression de 3919 emplois au MEDDE (de 34 641 en 2014 à 30 722 en 2016, soit -11,13%)**
 - **suppression de 812 emplois dans les établissements publics (de 26 416 en 2014 à 25 604 en 2016, soit -3,1%).**

Les syndicats CGT et FO appellent tous les agents d'administration centrale à participer à la journée d'action nationale de toute la Fonction Publique le mardi 26 janvier 2016 pour l'augmentation des salaires, la fin du gel du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat en faisant grève et en participant à la manifestation.

(Un préavis de grève a été déposé).

Manifestation à 14 heures le mardi 26 janvier 2016 – départ métro Montparnasse (angle boulevard de Montparnasse/rue de l'arrivée) en direction des Invalides.

**Exigeons et obtenons d'autres choix
pour développer les services publics, les emplois et augmenter les salaires**